

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 15 FEVRIER 2018

Etaient Présents 46 titulaires, 3 suppléants, 17 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Gérard ROSENTHAL, Michel ADAM, Henriette BONNET, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE, Christophe GUERY

Pouvoirs :

David MIRANDE	à	Evelyne BALLIHAUT
Maryse ARTIGAU	à	Suzanne SAGE
Elisabeth MEDARD	à	Daniel LACRAMPE
Jean-Claude COSTE	à	Guy BONPAS-BERNET
Michel LAUGA	à	Marthe CLOT
Lydie CAMPELLO	à	France JAUBERT-BATAILLE
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
Maylis DEL PIANTA	à	Aracéli ETCHENIQUE
Denise MICHAUT	à	Dominique FOIX
Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Henriette BONNET
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Marylise GASTON	à	Jean-Michel IDOPE
Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
Aurélien GIRAUDON	à	Martine MIRANDE
Robert BAREILLE	à	Jean CASABONNE
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Gérard DARSONVILLE	suppléant de	Henri BELLEGARDE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Joseph LEES (excusé), Yvonne COIG (excusée), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU (excusé), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Anne BARBET (excusée), Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 16-180215-CULT-

Le 22 FEV. 2018

TEMPS FORT DE L'HUMOUR : POLITIQUE TARIFAIRE

REÇU  
PREFECTURE  
OLORON Ste MARIE

Mme JAUBERT-BATAILLE expose :

Vu la décision du 12 Juillet 2017, relative à la création d'une programmation intercommunale de manifestations culturelles,

Vu la programmation ci-après retenue pour le Temps Fort de l'Humour :

Professionnels

Samedi 14 Avril 2018 : Olé  
Mercredi 18 Avril 2018 : Vérino  
Jeudi 19 Avril 2018 : Piano Furioso

Amateurs

Vendredi 20 Avril 2018 : Théâtre La Baraque : Toc Toc

Il appartient en conséquence au Conseil Communautaire de fixer la grille tarifaire qui présidera à la billetterie relative aux spectacles professionnels (régie d'avances et de recettes) proposée ci-dessous :

- 18 € - plein tarif
- 15 € - tarif réduit (comités d'entreprises, demandeurs d'emplois, étudiants)
- 12 € - tarif < 18ans

Pour le spectacle amateur, voici la grille proposée :

- 9 € - plein tarif
- 3 € - tarif < 18 ans

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, par 65 voix et 1 abstention (A. VOELTZEL)

- **FIXE** les tarifs liés à cette manifestation,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents correspondants à la création d'une billetterie,
- **APPROUVE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 février 2018

Suivent les signatures

Affiché le 22.02.18



Le Président

Daniel LACRAMPE

